

## Leurs maisons ont été mises en vente par erreur

PAR SOPHIE CAPELLE



### ACTUALITÉ

Au mois de juin, RTE a mis en vente des maisons à prix cassés, à Notre-Dame-de-Cenilly, dans la Manche. Des maisons situées sous la ligne très haute tension. L'opérateur dit avoir fait une « erreur » et va les faire démolir.

Les annonces étaient alléchantes : quatre maisons en vente à Notre-Dame-de-Cenilly, plus précisément dans le hameau L'Aubressière, à environ 4 km de la commune de la Manche, à des prix battant toute concurrence : 20 000 € la maison avec terrain de 2200 m<sup>2</sup> ou encore 15 000 € la bâtisse sur un terrain de 1 275 m<sup>2</sup>. Et dans les annonces, une petite précision : prox. THT. Autrement dit, à proximité de la ligne très haute tension Cotentin-Maine, qui sécurise pour l'instant l'alimentation électrique du grand Ouest.

En fait, c'est RTE, le réseau de transport d'électricité, constructeur de cette ligne de 400 000 volts qui doit être branchée à l'EPR de Flamanville, qui a passé ces annonces. Très vite retirées. Et pour cause. La société filiale d'EDF avait racheté 70 maisons, se situant dans une bande de 100 mètres de chaque côté des pylônes qui soutiennent cette ligne. RTE a donc proposé à des propriétaires qui ne voulaient plus vivre sous la ligne le rachat de leur bien. Les quatre maisons, mises en vente quelques jours, faisaient partie du lot.



(Photo : Wikicommons)  
Écolos mécontents

Les opposants écologistes ont été très surpris par ces annonces. Et très mécontents. Une vingtaine d'entre eux a manifesté samedi dernier sur la place du village de Notre-Dame-de-Cenilly, dénonçant « la politique d'aménagement du territoire selon RTE ». « Nous savons qu'une des maisons a été vendue 300 000 € à l'opérateur et une autre 170 000 €, détaille Jean-Louis Renou, militant. Ils voulaient donc revendre. Ce qui veut dire qu'ils ne se soucient guère de la santé des habitants. D'autant plus que ce seraient certainement

**des personnes avec peu de moyens qui auraient pu acheter à ce prix-là. »**

Les écologistes mettant en avant le potentiel danger, pas démontré à ce jour, des ondes électromagnétiques produites par une ligne de 400 000 volts. La petite commune de Notre-Dame-de-Cenilly a touché environ 300 000 €, donnés par RTE, pour le passage de cette ligne.

Finalement ces annonces ne sont restées que très peu de temps chez le notaire. Elles ont été retirées par RTE quelques jours plus tard. Contactée, la direction nationale de RTE à La Défense admet « une erreur. Les maisons de ces annonces sont destinées à être détruites. D'ailleurs, elles seront démolies dans les jours prochains. »